AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-9-79173427

PUBLICATION PERIODIQUE
CPPAP N° 523 AD

EDITION DE LA STATION « ALSACE ET LORRAINE »
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX
C. C. P. STRASBOURG 55-08 00 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. (88) 61.49.50 Poste 454

IMPRIMERIE DE LA STATION "ALSACE et LORRAINE" - Directeur-Gérant : P. JOURNET

Bulletin n° 30 — 26 septembre 1979

GRANDES CULTURES

- COLZA -

ALTISES ADULTES

Les captures d'altises en pièges jaunes restent faibles. Il est rappelé qu'un traitement ne se conçoit que dans les parcelles où l'on dénombre, au stade 2-3 feuilles, 2 à 3 adultes au m2 ou plus facilement, lorsque 25 % des plantules présentent sur les cotylédons et les jeunes feuilles des morsures et des perforations. Dans de telles situations, intervenir avec des produits à base de parathion.

LIMACES

Quelques légers dégâts de limaces sont visibles en bordure de parcelles situées en zones humides ou à proximité de prairies et de chaumes. Afin de limiter la progression de ces petits foyers, on pourra effectuer localement des pulvérisations à base de métaldéhyde ou des épandages de granulés (à base de métaldéhyde : 15 à 30 kg d'appât à 5 % ou de méthiocarbe : 3 kg d'appât à 4 %).

ARBRES FRUITIERS

- TRAITEMENT D'AUTOMNE DES ARBRES FRUITIERS -

SUR ARBRES A NOYAU

Le traitement d'automne reste l'un des traitements de base des arbres à noyau (mirabellier, prunier, cerisier, pêcher). En effet, plusieurs maladies, principalement le coryneum et certaines affections bactériennes, s'installent sur l'arbre à la faveur des cicatrices pétiolaires formées lors de la chute des feuilles.

A cette période, il est donc intéressant de chercher à limiter l'installation de ces diverses maladies. Aussi est-il recommandé d'effectuer une pulvérisation copieuse d'une bouillie à base de cuivre (500 g de cuivre métal par hectolitre d'eau) aux deux tiers de la chute des feuilles. On travaillera de préférence à la lance, sous forte pression. On facilitera ainsi la chute des feuilles restantes, ce qui augmentera d'autant l'efficacité du traitement.

.../...

P 202

SUR ARBRES A PEPINS

Bien que n'ayant pas été décelé cette année en Alsace et en Lorraine, le Feu bactérien des Rosacées reste une grave menace pour les vergers de poiriers et de pommiers. Les risques d'infestation par cette bactérie peuvent être sérieusement limités en appliquant les quelques mesures suivantes :

- éliminer les buissons d'aubépine et de Rosacées sauvages situés à proximité des vergers et des pépinières de pommiers et de poiriers,

- apporter une fumure équilibrée, sans excès d'azote. En effet, les arbres les plus vigoureux paraissent être les plus sensibles,

- traitements chimiques : des applications de bouillies cupriques à la dose de 500 g de cuivre métal par hectolitre seront effectuées au début et à la fin de la chute des feuilles, puis en hiver après la taille. Ces applications auront, en outre, l'avantage de limiter également le développement sur les troncs et les branches de divers autres chancres (chancres bactériens, chancres d'origine fongique...).

ABONNEMENT A LA REVUE PHYTOMA - DEFENSE DES CULTURES

Les personnes recevant gracieusement jusqu'à ce jour les bulletins d'avertissements agricoles de la Circonscription Phytosanitaire "ALSACE et LORRAINE" n'ont pas à tenir compte des nouvelles dispositions figurant en annexe de ce bulletin.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative
67084 STRASBOURG CEDEX

INFORMATION GENERALE

- ABONNEMENT 1980 A LA REVUE "PHYTOMA - DEFENSE DES CULTURES" -

Le fait d'être abonné aux Avertissements Agricoles vous a valu, jusqu'à ce jour, de recevoir gratuitement du Ministère de l'Agriculture, un certain nombre de documents phytosanitaires, et, en particulier, le service des dix numéros annuels de la revue "Phytoma - Défense des cultures".

A partir du 1er janvier 1980, vous ne recevrez celle-ci qu'à la condition de souscrire personnellement un abonnement au moyen du formulaire ci-joint, à retourner à l'éditeur de Phytoma.

En effet, la réglementation de la commission paritaire des publications et agences de presse ne réserve les avantages fiscaux et les tarifs postaux réduits qu'aux publications dont le service n'est pas systématiquement assuré à des lecteurs qui n'ont pas "manifesté explicitement leur volonté de recevoir ces publications ou de s'en voir maintenir le service".

En plein accord avec le Service de la Protection des Végétaux, nous avons toutefois décidé que tous les abonnés aux Avertissements bénéficieraient d'un tarif réduit en 1980 s'ils renouvelaient leur abonnement avant la fin de cette année.

Le prix normal de l'abonnement à Phytoma est fixé pour 1980 à 85,00 F. Si vous vous abonnez avant le 30 novembre 1979, vous bénéficierez du prix exceptionnel de 45,00 F. A partir du 1er décembre et jusqu'au 31 décembre 1979, un prix de faveur de 60,00 F vous sera encore consenti.

Nous pensons que vous êtes suffisamment attaché à cette revue pour ne pas vouloir vous en priver. Dans sa nouvelle présentation, elle complète utilement la documentation fournie par votre Station d'Avertissements Agricoles. Ses mises au point objectives sur tous les problèmes phytosanitaires, ses actualités, ses informations très variées, ses conseils, constituent pour vous un indispensable outil de travail dans le domaine si complexe de la protection des cultures.

Dix minutes consacrées à la lecture d'un article sérieux vous permettront peut-être d'éviter d'importantes pertes de récoltes. Disposer à tout instant d'une bonne revue (désintéressée car l'Association RURALIA qui l'édite est une association à but non lucratif), c'est en quelque sorte contracter une assurance contre les ennemis et les maladies des cultures. Une assurance avantageuse.

P 203